



DECISION DU PRESIDENT DELEGATION DU COMITE SYNDICAL

N°22-107

Objet :

**Système d'acquisition
dynamique pour l'achat de
véhicules neufs et d'occasion**

Admission des candidatures .

LE PRESIDENT,

Vu l'arrêté préfectoral n°421 du 7 décembre 2020 portant fusion du syndicat «Roannaise de l'Eau», du syndicat des eaux Rhône –Loire Nord, du syndicat Rhins, Rhodon,Trambouzan et affluents (SYRRTA) et du syndicat du Gantet et création du Syndicat «Roannaise de l'Eau» ;

Vu la délibération n°2022-55 du comité syndical du 19 octobre 2022 donnant délégation de pouvoir au Président pour prendre toute décision concernant la sélection / admission des candidats dans le cadre des procédures formalisées ;

Considérant que Roannaise de l'Eau a fait le choix de mettre en place un système d'acquisition dynamique pour l'achat de véhicules neufs et d'occasions;

Considérant qu'une consultation en procédure formalisée, a été publiée le 6 mai 2022, allotie en 10 lots :

Lot	Type de véhicules
1	Sociétaires neufs/ citadines
2	Sociétaires occasions / citadines
3	Pick up /4x4 neuf
4	Pick up /4x4 occasion
5	Utilitaire neuf
6	Utilitaire occasion
7	Camion benne 3.5 Tonnes neuf
8	Camion benne 3.5 Tonnes occasion
9	Poids lourds neufs
10	Poids lourds occasion

Considérant les 7 candidatures reçues et l'analyse des candidatures;

En conséquence, Monsieur le Président,

DECIDE

1°) d'admettre les candidatures des sociétés :

- Lagoutte pour les lots 1,2,5,6 et 7
- SAGG PEUGEOT pour les lots 1,2,5,6 et 7
- LAFAY pour les lots 1,2,5,6,7,8
- EUROPE SERVICE pour les lots 4 et 10
- FAURE ET FILS pour les lots 5,6,7,8,9 et 10
- CSD MOTORS/ PVA / ALIANCE PUJOL et HSDP mandataire pour les lots 1,2,3,4,5,6,7 et 8
- SAINT GERMAIN AUTOMOBILES pour les lots 1,2,3,4,5,6 et 8 ;

Roanne, le

14 NOV. 2022

Le Président,

Daniel FRECHET